

Projet pédagogique pour les services d'accueil extrascolaire accueillant les enfants de 2 ans ½ à 12 ans avant et/ou après les heures de fonctionnement scolaire de l'établissement

A. Coordonnées

L'accueil extrascolaire est organisé sous la responsabilité de la direction représentée par Monsieur Alain Lommers et sous le financement de l'Amicale représentée par Monsieur Frédéric Moniquetr, président. Responsable garderie : Mme Bérangère.

Siège administratif :
EFACF « Les Bons Villers »
10, rue Zéphirin Flandre
6210 Frasnes-lez-Gosselies
071/851925 – 0471/ 29.43.29
dir.flg@gmail.com

Nature : Pouvoir public

Contact : Afin de vous rassurer lorsque vous êtes sur la route et que vous craignez ne pas arriver à temps pour reprendre votre enfant à la garderie du soir, voici un numéro de contact très important :

0496/25.23.69 - La gardienne du soir sera en possession de ce GSM et pourra vous répondre.

B. Type de garde

L'école met à disposition :

- a. Un local réservé uniquement à cet effet (adapté aux bricolages, jeux, repos)
- b. Une cour de récréation avec préau
- c. Un espace vert
- d. Des toilettes

Les garderies se déroulent durant les tranches horaires spécifiées dans le règlement d'ordre intérieur, des garderies scolaires. Les parents déposent ou viennent rechercher leur enfant à leur meilleure convenance tout en respectant les horaires prévus. Il n'y a pas d'obligation à participer à chaque garderie. Obligation pour les parents à fournir une attestation de leur employeur pour les garderies du mercredi après-midi.

C. Objectifs

- ✓ Constituer un lien entre la vie scolaire et la vie familiale. Pour ce faire, les accueillantes veilleront à établir des contacts avec les parents et les enseignants dans le souci de développer la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant et les différents partenaires (enseignants, parents, enfants, accueillants...)
- ✓ Recueillir les informations nécessaires en ce qui concerne l'état de santé, d'humeur ou d'évolution de l'enfant.
- ✓ Encourager l'enfant à s'exprimer spontanément.
- ✓ Favoriser le développement de la confiance en soi et l'autonomie.
- ✓ Organiser des activités adaptées aux capacités, aux besoins et au rythme de l'enfant.
- ✓ Participer à la vie en groupe en développant la solidarité et la coopération.
- ✓ Accueillir les enfants quelle que soit leur origine sociale ou leur nationalité
- ✓ Respecter les règles de vie en groupe
- ✓ Participer à des activités communes permettant des échanges enrichissants et une prise en charge des plus petits par les plus grands
- ✓ Proposer aux enfants des activités qui développent le sens artistique, imaginaire, inventif (bricolage, lecture, peinture, chant, jeux de société...)
- ✓ Permettre aux enfants de se défouler dans la cour ou sur le terrain de foot
- ✓ Responsabiliser l'enfant en lui confiant des charges selon son âge et ses compétences
- ✓ Préserver la possibilité à l'enfant qui le souhaite, de se reposer, s'isoler, jouer en « solitaire » tout en respectant l'autre
- ✓ Assurer une vie saine aux enfants en leur offrant un petit déjeuner équilibré
- ✓ Veiller à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié en leur proposant une formation continue
- ✓ Informer les personnes qui nous confient l'enfant, du projet de l'accueil en leur remettant une copie en début d'année et en s'informant de leurs attentes

D. Règlement d'ordre intérieur

L'accueil des enfants de 2 ans ½ à 12 ans est offert avant et après l'école, le midi en maternelle et le mercredi après-midi sur présentation d'une attestation de l'employeur.

Il a pour mission de contribuer à l'épanouissement de l'enfant sur le plan de l'encadrement, de l'éducation, du développement social, moteur, affectif et cognitif.

Les horaires garantissent un encadrement pour toute l'année scolaire sauf durant les congés (Pâques, Noël, Toussaint, Carnaval et jours fériés)

1. Horaires :

- ✓ Tous les matins de la semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) de 7h00 à 8h00 avec petit déjeuner
- ✓ Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 18h00
- ✓ Les midis en primaire de 12h00 à 13h30
- ✓ Mercredi de 12h30 à 18h00
- ✓ Les midis en maternelle de 11h30 à 13h30

2. Paiements

Les garderies du midi sont gratuites. Pour le matin, le soir et le mercredi après-midi, les paiements se font par achat de carte de 20€ partagée en cases de 0,50€ par 1/2h, . Une étude dirigée est proposée au même prix 3 x par semaine. Chaque ¼ d'heure supplémentaire en dehors de l'horaire prévu sera payé au prix de 7€.

3. Présences

Les présences des enfants sont relevées chaque début de garderie. Les parents sont tenus de signer le cahier à la reprise de l'enfant.

4. Assurance

Les enfants et les accueillantes sont assurés par ETHIAS en cas d'accident survenu durant l'accueil

5. Procédure

Le projet d'accueil est élaboré en concertation avec les accueillantes et les représentants des parents, soumis et approuvé par le conseil de participation. Il est mis à jour à chaque fois que le besoin s'en fait sentir et au moins tous les 3 ans. La Direction en délivre copie aux parents et à l'ONE.

E. Encadrement et qualification du personnel

L'encadrement des enfants est assuré par une ou des accueillantes selon la période de la journée. Tant que possible, le personnel disposera d'une qualification correspondant à l'accueil des enfants. Pour le personnel choisi qui ne dispose pas des qualifications nécessaires à l'encadrement, une possibilité lui sera offerte de suivre des formations de base.

Encadrement :

- ✓ 2 personnes les midis en maternelle avec les enseignantes (cour et réfectoire pour +/-80 enfants)
- ✓ 2 personnes les midis en primaire, avec enseignantes (cour et réfectoire pour +/- 60 enfants)
- ✓ 2 personnes le mercredi après-midi (dans la salle de garderie, +/- 5 enfants)
- ✓ 1 personne le matin (dans la salle de garderie, +/- 10 enfants)
- ✓ 2 personnes le soir (dans la salle de garderie, +/- 25 enfants)

L'encadrement sera revu à la hausse selon le nombre d'enfants inscrits en garderie.

Les accueillantes et la Direction s'engagent à réaliser le projet d'accueil et à en respecter les règles de fonctionnement en :

- ✓ veillant à la sécurité de tous les enfants
- ✓ faisant respecter la propreté des locaux
- ✓ faisant ranger le matériel de jeux, bricolage...
- ✓ respectant les horaires

Des réunions de concertation sont prévues entre les accueillantes et la Direction dans le but d'évaluer le fonctionnement de l'accueil, de partager toute suggestion permettant l'amélioration générale.

F. Rôle des accueillantes

Les accueillantes sont désignées en parfait accord avec la Direction et le service des ALE, favorisant ainsi l'engagement, au maximum, de personnes de l'entité.

Leur rôle :

- ✓ Compléter le registre des présences matin, soir et mercredi après-midi
- ✓ Surveiller chaque enfant dès son entrée en garderie jusqu'à sa sortie
- ✓ Être présente à l'heure convenue
- ✓ Proposer des activités ludiques pour chaque tranche d'âge
- ✓ Participer aux réunions de concertation
- ✓ S'engager à suivre les formations proposées
- ✓ Soumettre tout cas litigieux à la Direction
- ✓ Entretenir d'excellentes relations avec les parents
- ✓ Signaler rapidement tout problème